

RESTAURATION PATRIMONIALE DE LA CHAUSSEE DU PONT DE LA VILLE A CLISSON EN 2007



Chaussée du Pont de la Ville avant restauration

En 2002, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) du bassin de la Sèvre nantaise, suite à l'application d'une grille multi-critères pour classer les ouvrages hydrauliques en fonction de plusieurs problématiques (qualité de l'eau, franchissement piscicole, paysage, usages collectifs ...), l'analyse de cette chaussée de Clisson a préconisé une restauration dans une optique patrimoniale (ouvrage situé au pied du château de Clisson et en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)) accompagnée de la création d'une passe à poissons et d'une passe à canoë-kayaks.

Cette opération complexe a mobilisé les élus du Syndicat depuis octobre 2003 et a nécessité :

- des études préalables (le bureau d'études SEGI, maître d'œuvre, associé au cabinet d'architectes TERRE&CIEL, a travaillé sur ce projet depuis février 2005),
- une concertation avec la ville de Clisson (avec une convention du 16 février 2006 entre la ville de Clisson, propriétaire du site et le Syndicat maître d'ouvrage des travaux).
- une convention avec les 2 propriétaires des bâtiments riverains,
- une communication auprès du public et des associations d'usagers (information dans le bulletin municipal février 2006, suivie d'une réunion publique le 24 mars 2006),
- une enquête publique (juillet 2006) et une autorisation au titre de la loi sur l'eau avec un arrêté préfectoral du 7 mars 2007,
- une participation active du club de canoë-kayak, de l'ONEMA, la Fédération de pêche pour des points techniques, et de l'architecte des bâtiments de France pour l'intégration du projet dans le paysage (visa pour le permis de démolition des vannages).

Le chantier a débuté en avril et s'est achevé en décembre 2007.

Objectifs des travaux

- pérenniser l'ouvrage en stabilisant les fondations
- intégrer les installations dans le site
- mettre en place un ouvrage de franchissement pour les poissons
- contribuer au développement des loisirs
- sécuriser l'accès à la rivière
- ouvrir l'activité nautique aux personnes à mobilité réduite

Conditions techniques imposées par les travaux

Les travaux ont été réalisés en période d'étiage, mais dans des conditions hydrologiques défavorables du fait des pluies printanières et orages estivaux, et de la vidange du Verdon sur la Moine : ainsi la baisse autorisée du niveau de la Sèvre d'1.50m à l'aval entre la chaussée du pont de la ville et celle du Nid d'Oie n'a jamais pu se faire. Par conséquent les créations de digues, faisant office de batardeaux pour pouvoir travailler à sec, ont dues être renforcées à plusieurs reprises.

Respect de l'environnement

Le Syndicat et le bureau d'études ont manifesté dès le départ la volonté de réaliser un chantier exemplaire :

- sécurité du chantier pour les piétons et les véhicules
- installation d'une palissade pleine pour limiter les nuisances.
- soin apporté à la propreté du domaine public
- remise en état des espaces verts
- aucun rejet d'eaux usées dans la rivière, tous les déchets du chantier recueillis dans une benne.
- l'écoulement de l'eau maintenu pour permettre le refuge des poissons.

De plus, l'entreprise MGCE de Grigny (91), qui a réalisé les travaux, a été tenue de respecter certaines contraintes :

- pendant la plage horaire 12- 14 heures, elle ne devait pas générer de nuisances olfactives, respiratoires et sonores.
- le transport de produits par camion supérieur à 3.5 t a été interdit les jours de marché (vendredi matin).

Travaux réalisés

↳ Suppression des vannages dans la chaussée, pour des raisons d'esthétisme de fonctionnalité et d'accessibilité.



vannage



suppression du vannage, rampe d'accès et digues sous l'eau



↳ Restauration de la chaussée avec des matériaux nobles pour répondre aux contraintes architecturales du site.



↳ Restauration des passages voûtés sous la place Mathurin Crucy et mise en place de nouveaux vannages

↳ Création d'une passe à poissons : la Sèvre nantaise étant classée rivière à migrateurs en Loire-Atlantique et l'ouvrage constituant un obstacle à la migration des poissons tels que le brochet, l'anguille et l'aloise, le Syndicat a décidé d'équiper la chaussée d'une passe à poissons.



Passé à civelles



passé à poissons à ralentisseurs de fond suractifs



↳ Création d'une passe à canoë-kayak à l'emplacement des 4 vannes actuelles.

L'entrée est contrôlée par un clapet automatique.

Mise en place d'une rampe en pierres et en rondins pour la remontée des embarcations.

De plus, afin de favoriser l'accès des activités nautiques aux personnes à mobilité réduite, une passerelle et un ponton ont été installés.



Passé à canoë-kayak et rampe de remontée



Passerelle

Coût et financements

Le coût total de l'opération s'est élevé à près de 600 000€ TTC, et a été financé avec les participations du Département de Loire-Atlantique et de la Région des Pays de la Loire au travers des contrats de territoire sur le volet tourisme et hydraulique, de L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Fédération de Pêche pour la passe à poissons, et de la réserve parlementaire.



Chaussée du Pont de la ville après restauration, fin de chantier décembre 2007